



Moulins, le 6 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fièvre catarrhale ovine (FCO) : point d'actualité

La FCO est une maladie contagieuse des ruminants

La FCO est une maladie virale, transmise par des moucheron piqueurs (*Culicoides*). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale ; elle n'est pas transmissible à l'homme et elle n'affecte pas la qualité des denrées. La fièvre catarrhale ovine ne présente donc aucun danger pour l'homme ni pour les consommateurs.

Le virus circule largement dans les élevages allaitants et les cas cliniques se multiplient

Dans l'Allier, depuis le 14 décembre 2018, plus de 50 suspicions cliniques de FCO sur des bovins allaitants ont été confirmées par des analyses virologiques. Les signes cliniques relevés par les vétérinaires concernent principalement les veaux nouveaux-nés : troubles de la vue, de la locomotion et du système nerveux. Dans un même élevage, plusieurs veaux peuvent être atteints. Par ailleurs, les contrôles réalisés dans le cadre des échanges internationaux de bovins, de juillet 2018 à janvier 2019, ont permis de mettre en évidence un taux d'animaux porteurs sains de ce même virus de 32 %, rendant difficiles de telles transactions commerciales. Ce virus, mis en évidence en 2008 puis réapparu en 2015, circule donc très largement dans les cheptels bovins bourbonnais. Outre les pertes directes liées aux cas cliniques, les échanges internationaux de bovins s'en trouvent entravés.

La protection des cheptels repose avant tout sur la vaccination des reproducteurs

La vaccination des cheptels reste la seule mesure efficace contre la circulation virale et l'apparition de cas cliniques. Le vétérinaire sanitaire reste l'interlocuteur privilégié de l'éleveur pour la mise en œuvre de la vaccination.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.allier.gouv.fr> rubrique « Santé animale ».

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr



L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00